1. Action « initiatives d'excellence »

1. Soutien du programme d'investissements d'avenir

Opérateur	ANR
Montant engagé par le programme d'investissements d'avenir	7,7 Mds €
Type d'intervention	Dotations non consommables
Bénéficiaires	Groupements d'établissements
	d'enseignement supérieur et de
	recherche
Calendrier	Premier appel à projets lancé en
	septembre 2010 pour sélection en
	juillet 2011

2. Contexte de l'action

L'action « initiatives d'excellence » fera émerger 5 à 10 pôles pluridisciplinaires d'enseignement supérieur et de recherche, de rang international, sur le territoire français. Ces pôles seront organisés sous la forme de regroupements territorialement cohérents d'établissements d'enseignement supérieur, universités et écoles, impliquant des organismes de recherche et en partenariat avec des entreprises.

L'action s'inscrit dans la durée et dans une dynamique d'évolution du système d'enseignement supérieur et de recherche. Les candidats devront porter une ambition élevée dans les domaines suivants :

- excellence et compétitivité de la recherche et de la production scientifique ;
- excellence et innovation des formations (notamment masters et doctorats), de leur ouverture internationale et de leur capacité d'insertion professionnelle ;
- intensité des partenariats avec le monde économique, social et culturel ;
- renforcement de la visibilité et de l'attractivité internationales ;
- efficacité de la gouvernance.

Sur un site donné, une initiative d'excellence devra porter à un très haut niveau de qualité un « périmètre d'excellence » et, à partir de là, développer une dynamique de structuration et d'entraînement plus globale.

Le périmètre d'excellence englobera ou s'articulera avec les entités sélectionnées par les autres actions du programmes d'investissements d'avenir : laboratoires d'excellence, IHU, IEED, IRT, SATT. Il stimulera de nouvelles voies de recherche, l'émergence de nouveaux laboratoires d'excellence, le développement de formations innovantes, attractives, ouvertes à l'international et l'amplification des liens avec le monde socio-économique.

3. Objectifs du programme d'investissements d'avenir

L'action « initiatives d'excellence » vise à doter les regroupements sélectionnés de moyens exceptionnels pour une ambition de très haut niveau. Ces financements devront s'ajouter aux moyens récurrents dont ils disposent et seront concentrés sur le périmètre d'excellence retenu.

Les initiatives d'excellence seront soutenues au moyen d'un fonds, créé au sein de l'ANR et doté de 7,7 milliards d'euros. Deux appels à projets seront lancés en 2010 et 2011. Le soutien sera apporté à chaque initiative, durant une phase probatoire de quatre ans, sous la forme de montants versés annuellement sur la base des revenus d'une dotation non consommable. À l'issue de la phase probatoire, si les conditions sont remplies, la dotation sera dévolue définitivement à l'initiative d'excellence.

Afin d'opérer la sélection la plus efficace et la plus transparente, les critères de sélection seront connus à l'avance et un jury international mis en place. Le processus de sélection comprendra une phase de pré-sélection et une phase de sélection. Le jury, après avoir le cas échéant sollicité des expertises, avoir procédé à une appréciation des dossiers et à l'audition des candidats, produira un rapport d'évaluation comportant ses recommandations. Ces dernières seront rendues publiques.

Sur cette base et pour l'appel à projets 2010, les décisions seront prises par l'État, pour la présélection en février 2011 et pour la sélection au plus tard en juillet 2011.

4. Illustration

L'action « initiatives d'excellence » a un but simple : créer en France des sites universitaires dont les réalisations sont comparables aux grands sites mondiaux comme Cambridge, Heidelberg, Harvard... Pour l'atteindre, il a été décidé de concentrer des moyens exceptionnels sur les sites d'ores et déjà prêts à se lancer dans la compétition mondiale. Les appels à projets compétitifs permettront de les faire émerger.